Santé Québec Montérégie-Centre

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	Tout le personnel de Santé Québec Montérégie
EXPÉDITEUR :	Nadine Trépanier, directrice par intérim Direction des ressources informationnelles de la Montérégie (DRIM)
DATE :	Le 9 septembre 2026
OBJET :	**Procédure de prise en charge des courriels d'hameçonnage**

Santé Québec a en place des mécanismes de sécurité visant à prévenir, à détecter et à prendre en charge les courriels indésirables ou d'hameçonnage susceptibles de compromettre ses actifs informationnels. Dans le but de soutenir ces mécanismes, la Direction des ressources informationnelles de la Montérégie (DRIM) collabore avec la Direction générale de la Cybersécurité et de la Sécurité de l'Information (DGSIC) de Santé Québec afin d'assurer la prise en charge des courriels signalés et contribuer à l'application des mesures de protection appropriées lorsqu'une menace est confirmée.

Lorsqu'un courriel semble suspect, ne cliquez sur aucun lien, n'ouvrez aucune pièce jointe et ne répondez pas au message. Le courriel doit être signalé directement à l'aide de la fonction « Signaler », « Signaler le message » ou « Signaler un hameçonnage » offertes dans Outlook. L'emplacement de cette fonction peut varier selon la version d'Outlook utilisée, notamment l'application de bureau, Outlook Web ou Outlook Mobile et la configuration de votre environnement.

L'utilisation du bouton de signalement permet de transmettre le courriel aux systèmes de sécurité tout en conservant les renseignements techniques nécessaires à son analyse, notamment les liens, les pièces jointes et les en-têtes du message. Elle évite également de copier ou de transférer un courriel potentiellement malveillant à d'autres personnes.

Santé Québec Montérégie-Centre

Une fois le courriel signalé, il n'est pas nécessaire d'ouvrir une demande dans la billetterie Octopus. Le message est alors traité par les mécanismes de sécurité en place de façon sécuritaire et le courriel est déplacé vers le dossier « Éléments supprimés » de votre boite de courriels.

Si vous avez transmis vos renseignements d'authentification Microsoft 365 sur un site douteux, vous devez sécuriser votre compte en modifiant votre mot de passe et suivre les instructions indiquées dans la procédure de prise en charge des courriels d'hameçonnage disponible sur le Portail Web de la DRIM à l'adresse suivante : Procédure de prise en charge des courriels d'hameçonnage – Portail de la Direction des ressources informationnelles de la Montérégie

En cas de doute, il est recommandé de toujours signaler le courriel. Chaque signalement contribue à améliorer la détection des campagnes d'hameçonnage, à protéger les employés et à renforcer la cybersécurité de l'ensemble de l'organisation.

Prendre note que le signalement ne génère pas de rétroaction individuelle quant au caractère légitime ou frauduleux du courriel.

Pour plus de détails sur la procédure à suivre ainsi que sur les réponses aux questions les plus fréquentes, veuillez consulter le document **Procédure de prise en charge des courriels d'hameçonnage** disponible à l'adresse suivante : procedure-de-prise-en-charge-des-courriels-dhameconnage-portail-web-drim.pdf

Nous vous remercions de votre collaboration.